



ALENÇON, le 21 NOV. 2022

VII
P. Narquet
J. Sourisseau
N. Lerat

Pôle infrastructures territoriales

Direction de la gestion des routes
Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex
☎ 02 33 81 60 55
📠 02 33 81 61 44
@ pit.dgr@orne.fr

Réf. : DGR-sec/FF-CG/2022-478
Affaire suivie par F. FARIGOULE

Monsieur le Président
ARGENTAN INTERCOM
Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées
BP 90220

61205 ARGENTAN Cedex

Objet : Révisions 1 et 2 PLUi du Pays d'Argentan.

Monsieur le Président,

Par lettre du 13 octobre 2022, vous m'avez notifié pour avis les projets de révisions allégées 1 et 2 du PLUi du Pays d'Argentan et je vous en remercie.

La révision allégée 1 qui porte sur la requalification d'une zone réglementée 2 AUZ en 1 AUZ à Sarceaux, dans le cadre du projet d'extension d'Actival Orne, appelle une observation au titre de la sécurité routière.

En effet, l'intégration paysagère décrite dans l'OAP prévoit la plantation d'arbres de moyens jets et d'arbustes le long de la RD 2, qui compromettraient assurément la visibilité au niveau de l'accès routier de cette extension.

Pour garantir une distance minimale de 150 mètres côté Fleuré et recommandée de 200 mètres côté Argentan, il conviendrait de modifier le schéma de l'OAP pour préserver des espaces dégagés de part et d'autre de l'accès, comme indiqué sur le document joint.

La révision allégée 2, qui permettra l'extension d'une implantation existante, n'appelle pas d'observation de ma part.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur général des services

Gilles MORVAN

COURRIER ARRIVÉ LE
24 NOV. 2022
Argentan
INTERCOM

